

Annexe 45-501A11
Document d'offre à l'intention des entreprises de développement économique
communautaire – Corporations
(Île-du-Prince-Édouard)

AUCUNE AUTORITÉ EN VALEURS MOBILIÈRES N'A ÉMIS D'OPINION SUR LES TITRES OFFERTS ET LE FAIT DE LAISSER ENTENDRE LE CONTRAIRE CONSTITUE UNE INFRACTION. LES INVESTISSEURS ÉVENTUELS DEVRAIENT CONSULTER LEURS CONSEILLERS PROFESSIONNELS AVANT D'INVESTIR.

IL N'EXISTE AUCUN MARCHÉ ORGANISÉ PAR L'INTERMÉDIAIRE DUQUEL LES TITRES OFFERTS PEUVENT ÊTRE VENDUS. IL POURRAIT ÊTRE DIFFICILE, VOIRE IMPOSSIBLE, POUR LES ACHETEURS DE REVENDRE LES TITRES ACQUIS EN RÉPONSE AU PRÉSENT DOCUMENT D'OFFRE.

L'ACHETEUR D'UN TITRE À QUI UNE NOTICE D'OFFRE DOIT ÊTRE ENVOYÉE PEUT ANNULER LE CONTRAT D'ACHAT DU TITRE EN FAISANT PARVENIR À L'ÉMETTEUR UN AVIS ÉCRIT AU PLUS TARD À MINUIT LE DEUXIÈME JOUR OUVRABLE QUI SUIT LA SIGNATURE PAR L'ACHETEUR DE LA CONVENTION D'ACHAT DU TITRE.

DOCUMENT D'OFFRE
(Partie 2, section 7 [loi de l'Île-du-Prince-Édouard intitulée *Community Development Equity Tax Credit Act*] du Règlement de l'ARMC 45-501 *Dispenses de prospectus et d'inscription*)

[DATE]

[NOM DE L'ÉMETTEUR]

(Choisir une des options suivantes)

([EDEC à placement direct][EDEC à placement d'actions accréditatives][EDEC à placement de portefeuille])

[Adresse postale de l'émetteur]

Tél. : [N° de téléphone] / Téléc. [N° de télécopieur]

TITRES OFFERTS : Jusqu'à [nombre] actions ordinaires

Prix : [montant] \$ par action ordinaire

Montant maximum de placement : [montant] \$ ([nombre] actions)

Montant minimum de placement : [montant] \$ ([nombre] actions)

[Nom] (« l'émetteur ») est une société établie sous le régime des lois de l'Île-du-Prince-Édouard et est inscrite sous le régime de la loi intitulée *Community Development Equity Tax Credit Act* (Île-du-Prince-Édouard) en tant qu'entreprise de développement économique communautaire (« EDEC »). L'émetteur entend émettre des actions ordinaires de la société par voie d'opération de placement admissible (« l'opération de placement ») et le présent document d'offre (le « document d'offre ») établit les caractéristiques de l'émission des actions ordinaires, au prix de [montant] \$ par action.

Dans le présent document d'offre, l'émetteur est décrit comme (*choisir une des options suivantes*) [une EDEC à placement direct] [une EDEC à placement d'actions accréditatives] [une EDEC à placement de portefeuille]. La présente opération de placement a pour but de procurer à l'émetteur un montant minimum de capital-investissement pour (*choisir une des options suivantes*) [financer ses activités commerciales prévues au sein de la collectivité définie désignée par l'émetteur dans sa demande d'inscription comme EDEC.] [financer les activités commerciales prévues d'une ou de plusieurs entreprises exploitées activement désignées au sein de la collectivité définie désignée par l'émetteur dans sa demande d'inscription comme EDEC.] [réaliser des investissements déterminés dans des entreprises exploitées activement, mais non encore désignées, au sein de la collectivité définie désignée par l'émetteur dans sa demande d'inscription comme EDEC.]

(*Choisir une des options suivantes*) [L'émetteur est déjà engagé dans des opérations commerciales à titre d'entreprise exploitée activement et possède un volume important d'actifs existants ainsi qu'il est décrit dans le présent document d'offre.] [L'émetteur n'a pas encore lancé ses opérations commerciales et ne possède aucun actif autre qu'une somme minimale de liquidités. L'émetteur n'exercera aucune activité commerciale, si ce n'est celle qui consiste à effectuer des investissements admissibles dans une ou plusieurs entreprises exploitées activement désignées, conformément aux statuts constitutifs et au plan de développement économique communautaire de l'émetteur.] [L'émetteur n'a pas lancé d'opérations commerciales et ne possède aucun actif si ce n'est une somme minimale de liquidités. L'émetteur n'exercera aucune activité commerciale si ce n'est celle qui consiste à évaluer et à effectuer des investissements admissibles dans une ou plusieurs entreprises exploitées activement, mais non encore désignées, conformément aux statuts constitutifs et au plan de développement économique communautaire de l'émetteur.]

	Actions offertes	Prix par action⁽¹⁾	Produit brut	Coût de l'opération de placement⁽²⁾	Produit net pour l'émetteur
Montant maximum de placement	[nombre]	[montant] \$	[montant] \$	[montant] \$	[montant] \$
Montant minimum de placement⁽³⁾	[nombre]	[montant] \$	[montant] \$	[montant] \$	[montant] \$

- (1) Le prix de souscription a été fixé (*choisir une des options suivantes*) [par suite de négociations avec l'investisseur] [arbitrairement par l'émetteur] [autrement (*expliquer*)].
- (2) Le coût de l'opération de placement comprend toutes les dépenses afférentes à l'opération de placement, les commissions, les frais du promoteur, les frais comptables et les honoraires d'avocat, les frais de reproduction et les autres dépenses à prélever sur le produit de l'opération de placement, ainsi qu'il est énoncé en détail dans la section intitulée « L'opération de placement » à la page [numéro] du présent document d'offre.
- (3) La clôture n'aura pas lieu à moins que la vente d'un minimum de [nombre] actions soit réalisée. À défaut de recevoir des souscriptions pour un minimum de [nombre] actions dans les 90 jours qui suivent la date de la délivrance du présent document d'offre, il sera

mis fin à l'opération de placement et le produit des souscriptions sera remis aux investisseurs, sans intérêt ni déduction, sauf si une modification au présent document d'offre est déposée auprès du régulateur en chef et que celui-ci octroie un visa à l'égard de la modification.

Il est prévu que la clôture de l'opération de placement aura lieu le [date] ou vers cette date (la « date de clôture »).

L'AUTORITÉ DE RÉGLEMENTATION DES MARCHÉS DES CAPITAUX N'A PAS ÉVALUÉ :

- **LE CARACTÈRE RAISONNABLE OU LA QUALITÉ DE L'ÉMETTEUR OU DE L'OPÉRATION DE PLACEMENT;**
- **SI L'ÉMETTEUR POSSÈDE UN FINANCEMENT SUFFISANT OU L'EXPERTISE NÉCESSAIRE EN GESTION POUR RÉALISER LES OBJECTIFS ÉNONCÉS;**
- **SI LE PERSONNEL DE DIRECTION DE L'ÉMETTEUR POSSÈDE LA RÉPUTATION ET L'ENGAGEMENT NÉCESSAIRES POUR DIRIGER LES AFFAIRES DE L'ÉMETTEUR AVEC INTÉGRITÉ ET DANS L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DES PORTEURS DE TITRES;**
- **SI LES PROMOTEURS OU LE PERSONNEL DE DIRECTION DE L'ÉMETTEUR REÇOIVENT DES AVANTAGES EXORBITANTS AU DÉTRIMENT DES PORTEURS DE TITRES;**
- **SI LES PRÉVISIONS OU PROJECTIONS FINANCIÈRES FAITES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT D'OFFRE ONT UN FONDEMENT RAISONNABLE.**

IL Y A UN RISQUE ÉLEVÉ ASSOCIÉ À L'INVESTISSEMENT DANS UNE PETITE ENTREPRISE ET LES INVESTISSEURS NE DEVRAIENT PAS INVESTIR DES FONDS DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE OPÉRATION DE PLACEMENT À MOINS DE POUVOIR ABSORBER LA PERTE D'UNE PARTIE IMPORTANTE OU DE LA TOTALITÉ DE LEUR INVESTISSEMENT. LES INVESTISSEURS ÉVENTUELS DEVRAIENT LIRE LE PRÉSENT DOCUMENT D'OFFRE EN ENTIER, EN PARTICULIER LA SECTION SUR LES « FACTEURS DE RISQUE », À LA PAGE [NUMÉRO] DU PRÉSENT DOCUMENT D'OFFRE.

LES INVESTISSEURS ÉVENTUELS DEVRAIENT ÉTUDIER L'INFORMATION PORTANT SUR LES ANTÉCÉDENTS DES DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, PROMOTEURS ET AUTRE PERSONNEL CLÉ DE L'ÉMETTEUR ET DÉTERMINER SI CES PERSONNES POSSÈDENT LES ANTÉCÉDENTS ET L'EXPÉRIENCE VOULUS POUR DÉVELOPPER ET EXPLOITER L'ÉMETTEUR DE MANIÈRE À EN ASSURER LE SUCCÈS. À CET ÉGARD, L'EXPÉRIENCE ET L'APTITUDE EN GESTION SONT SOUVENT CONSIDÉRÉES PARI MI LES FACTEURS LES PLUS IMPORTANTS DU SUCCÈS D'UNE ENTREPRISE.

APRÈS AVOIR EXAMINÉ LA SECTION INTITULÉE « UTILISATION DU PRODUIT », À LA PAGE [NUMÉRO] DU PRÉSENT DOCUMENT D'OFFRE, LES INVESTISSEURS ÉVENTUELS DEVRAIENT DÉTERMINER SI LES SOMMES DISPONIBLES EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE ET DES OPÉRATIONS DE L'ÉMETTEUR SERONT SUFFISANTES.

UN PORTEUR DE TITRES PEUT SE PRÉVALOIR DES DROITS D'ANNULATION OU DE POURSUITE EN DOMMAGES-INTÉRÊTS DANS LES CIRCONSTANCES QUI SONT DÉCRITES À LA SECTION INTITULÉE « DROITS DE POURSUITE D'ORIGINE LÉGISLATIVE », À LA PAGE [NUMÉRO] DU PRÉSENT DOCUMENT D'OFFRE.

CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 85(1) DU RÈGLEMENT DE L'ARMC 45-501, LE MATÉRIEL PROMOTIONNEL EST INCORPORÉ PAR RENVOI DANS LE PRÉSENT DOCUMENT D'OFFRE.

LE PRÉSENT DOCUMENT D'OFFRE, AINSI QUE LES DOCUMENTS QUI Y SONT INCORPORÉS PAR RENVOI ET SONT RÉPUTÉS EN FAIRE PARTIE, TOUT COMME LES PIÈCES QUI Y SONT JOINTES, CONTIENNENT TOUTES LES DÉCLARATIONS FAITES PAR L'ÉMETTEUR CONCERNANT LA PRÉSENTE OPÉRATION DE PLACEMENT ET NUL NE DOIT FAIRE DES DÉCLARATIONS DIFFÉRENTES OU DE PORTÉE PLUS LARGE QUE CELLES CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT D'OFFRE. UNE MISE EN GARDE EST FAITE AUX INVESTISSEURS DE NE PAS SE FIER À QUELQUE RENSEIGNEMENT QUE CE SOIT QUI N'EST PAS EXPRESSÉMENT ÉNONCÉ DANS LE PRÉSENT DOCUMENT D'OFFRE OU DANS UNE PIÈCE JOINTE À CELUI-CI.

TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE	[Page numéro]
L'OPÉRATION DE PLACEMENT	[Page numéro]
FACTEURS DE RISQUE	[Page numéro]
PLAN DE PLACEMENT	[Page numéro]
UTILISATION DU PRODUIT	[Page numéro]
L'ÉMETTEUR	[Page numéro]
ENTREPRISE ET BIENS DE L'ÉMETTEUR	[Page numéro]
PERSONNEL CLÉ	[Page numéro]
PRÉVISIONS OU PROJECTIONS FINANCIÈRES	[Page numéro]
DIVIDENDES, RÉPARTITIONS DE BIENS ET RACHATS	[Page numéro]
STRUCTURE DU CAPITAL	[Page numéro]
PORTEURS DE TITRES PRINCIPAUX	[Page numéro]
RELATIONS ENTRE LES MEMBRES DE LA DIRECTION, TRANSACTIONS ET RÉMUNÉRATION	[Page numéro]
LITIGES	[Page numéro]
CONSIDÉRATIONS AU TITRE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU AU CANADA	[Page numéro]
CONTRATS IMPORTANTS	[Page numéro]
AUTRES FAITS IMPORTANTS	[Page numéro]
ÉTATS FINANCIERS	[Page numéro]
OBLIGATIONS D'INFORMATION CONTINUE	[Page numéro]
RESTRICTIONS À LA REVENTE DES TITRES	[Page numéro]
DROIT D'ANNULATION	[Page numéro]
DROITS DE POURSUITE D'ORIGINE LÉGISLATIVE	[Page numéro]
ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ	[Page numéro]
ATTESTATION DU PROMOTEUR	[Page numéro]

APPENDICES

[Titre]
[Titre]
[Titre]
[Titre]

[Lettre]
[Lettre]
[Lettre]
[Lettre]

GLOSSAIRE

« actions » Les actions ordinaires de l'émetteur faisant l'objet de la présente opération de placement.

« agent de placement » Personne nommée à titre d'agent de placement dans le présent document d'offre.

« association » S'entend au sens du terme *association* défini dans la loi intitulée *Co-operative Associations Act*, R.S.P.E.I. 1988, ch. C-23.

« société » Société constituée sous le régime de la partie 1 de la loi intitulée *Companies Act* (Île-du-Prince-Édouard).

« corporation » Personne morale constituée sous le régime des lois de la province de l'Île-du-Prince-Édouard, d'une autre province ou d'un territoire du Canada, ou des lois fédérales et qui a son siège social dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard.

« document d'offre » Le présent document d'offre qui établit les caractéristiques de l'émission d'actions ordinaires de l'émetteur.

« EDEC » S'entend d'une entreprise de développement économique communautaire.

« émetteur » La société établie sous le régime des lois de l'Île-du-Prince-Édouard et inscrite comme EDEC sous le régime de la loi intitulée *Community Development Equity Tax Credit Act* (Île-du-Prince-Édouard), dont les actions ordinaires font l'objet de la présente opération de placement.

« entreprise de développement économique communautaire » Société ou association qui remplit les critères prescrits par le règlement général de la loi intitulée *Community Development Equity Tax Credit Act* (Île-du-Prince-Édouard) et qui est inscrite comme telle par le ministre des Finances de l'Île-du-Prince-Édouard en application de l'article 2 de cette loi.

« EDEC à placement d'actions accréditatives » Corporation ou association inscrite comme EDEC dans le seul but de réunir des fonds afin d'investir dans une ou plusieurs entreprises émettrices désignées.

« EDEC à placement direct » Corporation ou association inscrite comme EDEC dans le seul but de réunir des fonds afin de financer directement ses propres activités.

« EDEC à placement de portefeuille » Corporation ou association inscrite comme EDEC dont les statuts constitutifs et le plan de développement économique communautaire limitent ses activités à celles de réunir des fonds afin d'investir dans une ou plusieurs entreprises émettrices non encore désignées.

« entreprise de prestation de services personnels » S'entend au sens défini dans la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

« entreprise émettrice » Corporation ou association dans laquelle l'émetteur entend investir ou a investi 20 % ou plus du produit net de la présente opération de placement ou du produit net

d'opérations de placement antérieures et dont la totalité ou une partie considérable de la juste valeur marchande des biens est attribuable à des biens utilisés dans une entreprise exploitée activement, cette corporation ou association répondant aux exigences de la loi intitulée *Community Development Equity Tax Credit Act* (Île-du-Prince-Édouard) et du règlement général pour être inscrite comme EDEC.

« entreprise exploitée activement » S'entend au sens défini dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), sauf que le renvoi à une « entreprise de placement déterminée » dans la définition du terme « entreprise exploitée activement » ne comprend pas les alinéas a) et b) de la définition du terme « entreprise de placement déterminée » dans cette loi.

« lié » Dans le contexte d'une relation avec une personne, se dit :

- a) de l'émetteur dont la personne, directement ou indirectement, détient la propriété effective ou le contrôle de titres assortis du droit de vote représentant plus de 10 % des voix rattachées à l'ensemble des titres de l'émetteur en circulation;
- b) de l'associé de la personne, à l'exception de son commanditaire;
- c) de la fiducie ou de la succession dans laquelle la personne a un intérêt bénéficiaire important ou à l'égard de laquelle elle remplit les fonctions de fiduciaire ou d'autres fonctions analogues;
- d) de tout parent qui habite le même domicile que la personne, y compris son conjoint ou tout parent de son conjoint.

« Loi » La loi intitulée *Capital Markets Act* (Île-du-Prince-Édouard).

« NC 51-102 » La Norme canadienne 51-102 sur les *obligations d'information continue*.

« opération de placement » La présente opération de placement d'actions ordinaires de l'émetteur.

« personne » Vise une corporation ou un particulier.

« porteur de titres principal » Personne nommée dans la section intitulée Porteurs de titres principaux, à la page [numéro] du présent document d'offre.

« promoteur » S'entend au sens défini dans la *Loi*, sauf que en application du paragraphe 73(3) du Règlement de l'ARMC 45-501, un particulier ne peut être considéré comme un promoteur de l'émetteur à moins d'être un promoteur au moment du dépôt du présent document d'offre auprès du régulateur en chef.

« Règlement de l'ARMC 45-501 » Le Règlement de l'ARMC 45-501 *Dispenses de prospectus et d'inscription*.

« règlement général » Le règlement intitulé *Community Development Equity Tax Credit Act General Regulations* pris en vertu de la loi intitulée *Community Development Equity Tax Credit Act* (Île-du-Prince-Édouard).

L'OPÉRATION DE PLACEMENT

L'émetteur offre jusqu'à [nombre] actions ordinaires à [montant] \$ par action. Ces actions ne sont ni rachetables, ni remboursables, ni convertibles et ne sont assujetties à aucune restriction quant à la distribution des profits ou à la participation au moment d'une dissolution. *(Décrire les actions offertes en donnant le prix de celles-ci et leurs caractéristiques importantes.)*

Le prix d'offre a été fixé (*choisir une des options suivantes*) [arbitrairement par l'émetteur][par négociation avec l'investisseur][autrement (*expliquer*)].

L'émetteur a choisi un montant minimum de placement de [montant] \$ ([nombre] actions) comme montant raisonnable compte tenu de [description] *(Les émetteurs sont tenus d'expliquer pourquoi le produit total amassé, si le nombre minimal de titres offerts est vendu, constitue un montant raisonnable, compte tenu de l'entreprise de l'émetteur et de l'utilisation qui sera faite du produit, tel qu'il est décrit dans le document d'offre.)*

Le nombre minimal d'actions devant être achetées par chaque souscripteur en application de la présente opération de placement est de [nombre], pour un investissement minimal par souscripteur de [montant] \$.

Le nombre minimal d'investisseurs requis pour une opération de placement initiale en application de la partie 2, section 7 du Règlement de l'ARMC 45-501 est de 25.

Résumé de l'opération de placement	
Actions ordinaires	Non rachetables, non remboursables, non convertibles et assujetties à aucune restriction quant au partage des profits ou à la participation en cas de dissolution.
Prix par action	[montant] \$
Montant maximum de placement	[montant] \$ ([nombre] actions)
Montant minimum de placement	[montant] \$ ([nombre] actions)
Investissement minimal par souscripteur	[montant] \$ ([nombre] actions)
Nombre minimal d'investisseurs	[nombre]

La clôture n'aura pas lieu à moins qu'un minimum de [nombre] actions ne soit vendu à au moins [nombre] investisseurs, et à moins que chaque investisseur ait souscrit au moins [nombre] actions. À défaut de recevoir des souscriptions pour un minimum de [nombre] actions dans les 90 jours qui suivent la date de la délivrance du présent document d'offre, il sera mis fin à l'opération de placement et le produit des souscriptions sera remis aux investisseurs, sans intérêt ni déduction, sauf si une modification au présent document d'offre est déposée auprès du régulateur en chef et que celui-ci octroie un visa à l'égard de la modification.

L'émetteur (*choisir une des options suivantes*) [effectue] [n'effectue pas] de placement concomitant de titres, ou il (*choisir une des options suivantes*) [envisage d'effectuer] [n'envisage pas d'effectuer] de placement simultané de titres au cours des 12 prochains mois. *(Dans l'affirmative, fournir tous les détails.)*

Le coût estimatif total de l'opération de placement et le produit net y afférent sont résumés ci-après :

	Si le minimum est vendu	%	Si le maximum est vendu	%
Produit brut total	[montant] \$	[%]	[montant] \$	[%]
Consultation	[montant] \$	[%]	[montant] \$	[%]
Commercialisation et promotion	[montant] \$	[%]	[montant] \$	[%]
Commissions sur ventes	[montant] \$	[%]	[montant] \$	[%]
Services juridiques et comptables	[montant] \$	[%]	[montant] \$	[%]
Préparation du document d'offre	[montant] \$	[%]	[montant] \$	[%]
[Décrire]	[montant] \$	[%]	[montant] \$	[%]
Coût estimatif total de l'opération de placement	[montant] \$	[%]	[montant] \$	[%]
Produit net total pour l'émetteur	[montant] \$	[%]	[montant] \$	[%]

FACTEURS DE RISQUE

Voici, en ordre d'importance, les facteurs qui, selon l'émetteur, constituent les risques les plus importants pour un investisseur participant à la présente opération de placement, compte tenu de toutes les circonstances et de tous les faits qui sont connus (c.-à-d., les facteurs qui risquent le plus d'entraîner la perte de tout ou partie de l'investissement, ou de faire en sorte que l'investissement ne donnera pas un rendement suffisant) (*Énumérer les facteurs de risque en ordre d'importance, compte tenu des risques additionnels communs énoncés ci-après.*) [description des facteurs de risque] :

EN PLUS DES RISQUES DÉCRITS CI-DESSUS, LES INVESTISSEURS ÉVENTUELS DEVRAIENT TENIR COMPTE DES FACTEURS DE RISQUE ÉNUMÉRÉS CI-DESSOUS AVANT DE DÉCIDER D'ACHETER LES ACTIONS OFFERTES :

- **LES ACTIONS SONT DE NATURE SPÉCULATIVE. L'INVESTISSEMENT CONVIENT SEULEMENT AUX INVESTISSEURS QUI SONT PRÊTS À FAIRE UN INVESTISSEMENT À LONG TERME ET QUI SONT EN MESURE D'ABSORBER UNE PERTE PARTIELLE OU TOTALE DE LEUR INVESTISSEMENT.**
- **IL N'EXISTE AUCUN MARCHÉ ORGANISÉ PAR L'INTERMÉDIAIRE DUQUEL LES ACTIONS PEUVENT ÊTRE VENDUES. IL POURRAIT ÊTRE DIFFICILE, VOIRE IMPOSSIBLE, POUR LES INVESTISSEURS DE REVENDRE LEURS ACTIONS.**
- **LA REVENTE DES ACTIONS EST ASSUJETTIE À DES RESTRICTIONS. POUR LES CONNAÎTRE, CONSULTER LA SECTION INTITULÉE « RESTRICTIONS À LA REVENTE DES TITRES », À LA PAGE [NUMÉRO] DU PRÉSENT DOCUMENT D'OFFRE.**

- **IL SE PEUT QUE L'ÉMETTEUR N'OBTIENNE PAS LE NIVEAU DE RENTABILITÉ NÉCESSAIRE AU VERSEMENT DE DIVIDENDES. LES INVESTISSEURS NE DEVRAIENT PAS S'ATTENDRE À OBTENIR UN RENDEMENT DE CES ACTIONS.**
- **LES INVESTISSEURS QUI DÉPOSENT LES ACTIONS DANS UN RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE AUTOGÉRÉ NE DEVRAIENT PAS SE FIER À LA VENTE DE CES ACTIONS OU AU REVENU EN DÉCOULANT POUR FINANCER LEUR RETRAITE.**
- **LES LOIS FISCALES SONT SOUVENT MODIFIÉES.**

PLAN DE PLACEMENT

REMARQUE : TOUTES LES PERSONNES NOMMÉES COMME AGENTS DE PLACEMENT POUR LA PRÉSENTE OPÉRATION DE PLACEMENT DOIVENT REMPLIR LES QUALITÉS REQUISES AU PARAGRAPHE 79(1) DU RÈGLEMENT DE L'ARMC 45-501 POUR AGIR À TITRE D'AGENTS DE PLACEMENT DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE OPÉRATION DE PLACEMENT.

TOUS LES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS D'UN ÉMETTEUR RELATIVEMENT À LA PRÉSENTE OPÉRATION DE PLACEMENT DOIVENT REMPLIR LES QUALITÉS REQUISES AU PARAGRAPHE 79(1) DU RÈGLEMENT DE L'ARMC 45-501 POUR AGIR À TITRE D'AGENTS DE PLACEMENT DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE OPÉRATION DE PLACEMENT.

L'émetteur (*choisir une des options suivantes*) [verse][ne verse pas] une rémunération (*choisir une des options suivantes*) [à aucune] [à certaines des] personnes nommées pour agir en qualité d'agents de placement dans le cadre de la présente opération de placement. (*Si un agent de placement nommé ne reçoit pas de rémunération, indiquer « Aucune » dans la section portant sur la description de la rémunération de l'agent de placement pour cet agent de placement particulier. Si un agent de placement nommé reçoit une rémunération d'agent de placement, décrire, dans la même section, sa rémunération respective en indiquant notamment les montants en espèces, les titres, les contrats et les autres contreparties de quelque forme qu'elles soient, directes ou indirectes.*)

(*Choisir une des options suivantes*) [Certaines][Aucune] personne[s] agissant en qualité d'agent[s] de placement dans le cadre de la présente opération de placement (*choisir une des options suivantes*) [ont][n'a] une relation particulière importante avec l'émetteur ou son personnel de direction. (*Si un agent de placement nommé n'a pas de relation particulière importante avec l'émetteur ou avec son personnel de direction, inscrire « Aucune » dans la section portant sur la relation importante pour cet agent de placement. Si un agent de placement nommé a une relation importante avec l'émetteur ou son personnel de direction, décrire cette relation particulière importante avec l'émetteur ou son personnel de direction.*)

L'émetteur (*choisir une des options suivantes*) [garantira] [ne garantira pas] (*choisir une des options suivantes*) [la personne] [les personnes] agissant à titre d'agent[s] de placement dans le cadre de la présente opération de placement contre toute responsabilité, s'il en est, découlant du droit des marchés des capitaux.

Seule[s] la [les] personne[s] nommée[s] ci-dessous agit [agissent] à titre d'agent[s] de placement dans la présente opération de placement. *(Fournir l'information dans une case distincte pour chaque agent de placement nommé.)*

(Les inscrits (c.-à-d. les représentants d'un courtier particulier inscrits sous le régime de la Loi) qui sont nommés comme agents de placement doivent indiquer le nom du courtier qu'ils représentent.)

[Nom de l'agent de placement]

[Titre de fonction pour l'émetteur]

[Adresse postale de l'entreprise]

[Numéro de téléphone de l'entreprise]

[Numéro de télécopieur de l'entreprise]

[Adresse de courrier électronique de l'entreprise]

Rémunération afférente à la fonction d'agent de placement : [Description]

Relation importante avec l'émetteur ou son personnel de direction : [Description]

REMARQUE : LES INVESTISSEURS ÉVENTUELS DEVRAIENT EXAMINER ATTENTIVEMENT LA RÉMUNÉRATION ACCORDÉE À TOUTE PERSONNE AGISSANT À TITRE D'AGENT DE PLACEMENT DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE OPÉRATION DE PLACEMENT AINSI QUE LA NATURE DE TOUTE RELATION ENTRE CETTE PERSONNE ET L'ÉMETTEUR OU SON PERSONNEL DE DIRECTION.

DE PLUS, LES INVESTISSEURS ÉVENTUELS DEVRAIENT EXAMINER ATTENTIVEMENT LES POINTS ÉNONCÉS CI-APRÈS LORSQU'ILS ÉVALUENT TOUTE RECOMMANDATION FAITE PAR UNE PERSONNE AGISSANT À TITRE D'AGENT DE PLACEMENT DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE OPÉRATION DE PLACEMENT :

- **À LA DIFFÉRENCE DE LA PLUPART DES OPÉRATIONS DE PLACEMENT DE TITRES, IL N'EST PAS NÉCESSAIRE QUE LES PERSONNES AGISSANT À TITRE D'AGENTS DE PLACEMENT DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE OPÉRATION DE PLACEMENT SOIENT INSCRITES SOUS LE RÉGIME DE LA LOI POUR EFFECTUER DES OPÉRATIONS PORTANT SUR DES TITRES. PAR CONSÉQUENT, SI LES INVESTISSEURS FONT L'ACQUISITION D'ACTIONS VISÉES PAR LA PRÉSENTE OPÉRATION DE PLACEMENT AUPRÈS DE CES PERSONNES, ILS DEVRAIENT ÊTRE CONSCIENTS DE CE QUI SUIT :**
 - **ILS NE BÉNÉFICIERONT PAS DES PROTECTIONS OFFERTES PAR CERTAINES NORMES ET EXIGENCES IMPOSÉES AUX INSCRITS EN APPLICATION DE LA LOI, Y COMPRIS LES NORMES D'ÉDUCATION, LES OBLIGATIONS D'INFORMATION, LES EXIGENCES**

CONCERNANT LA CONNAISSANCE DE SON CLIENT ET CELLES EN MATIÈRE D'APTITUDE.

- **DE FAÇON GÉNÉRALE, LA LOI INTERDIT AUX PERSONNES NON INSCRITES AGISSANT À TITRE D'AGENTS DE PLACEMENT DE FOURNIR DES CONSEILS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT À DES INVESTISSEURS ÉVENTUELS À MOINS QU'ELLES SOIENT AUTORISÉES À LE FAIRE AU TITRE D'UNE DISPENSE EXPRESSÉMENT ÉNONCÉE DANS LA LOI OU QU'ELLES AIENT OBTENU L'AUTORISATION DE LE FAIRE.**

- **VEUILLEZ CONSULTER LA SECTION INTITULÉE « PERSONNEL CLÉ », À LA PAGE [NUMÉRO] DU PRÉSENT DOCUMENT D'OFFRE, LA SECTION INTITULÉE « RELATIONS ENTRE LES MEMBRES DE LA DIRECTION, TRANSACTIONS ET RÉMUNÉRATION », À LA PAGE [NUMÉRO] DU PRÉSENT DOCUMENT D'OFFRE, ET LA SECTION INTITULÉE « CONTRATS IMPORTANTS », À LA PAGE [NUMÉRO] DU PRÉSENT DOCUMENT D'OFFRE, AFIN D'OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES RELATIONS IMPORTANTES ENTRE LES PARTIES.**

Voici la procédure à suivre afin de souscrire les actions visées par la présente opération de placement : [Description]

REMARQUE : PENDANT UN TEMPS LIMITÉ, LES SOUSCRIPTEURS PEUVENT ANNULER LEUR ACHAT D' ACTIONS EN AVISANT L'ÉMETTEUR PAR ÉCRIT AU PLUS TARD À MINUIT LE DEUXIÈME JOUR OUVRABLE APRÈS LA SIGNATURE PAR L'ACHETEUR DE LA CONVENTION DE SOUSCRIPTION DÛMENT REMPLIE.

Les sommes amassées par la souscription seront détenues en fiducie par [nom] (*indiquer le nom de l'avocat ou de l'institution financière qui détiendra les sommes en fiducie*) et l'émetteur aura seulement accès après que les conditions de clôture énoncées ci-dessous auront été remplies et qu'il y aura eu clôture de l'opération de placement.

Voici les conditions de la clôture initiale de la présente opération de placement :

- L'émetteur a reçu le montant minimum de placement de [montant] \$ sous forme de chèques ou de traites bancaires, qui sont en la possession du fiduciaire.
- Tous les contrats importants ont été signés et tous les consentements importants de tiers ont été obtenus.
- Tous les certificats nécessaires et requis en application de la loi intitulée *Community Development Equity Tax Credit Act* (Île-du-Prince-Édouard) et du règlement général ainsi qu'en application des autres lois pertinentes ont été obtenus et sont à jour, notamment :
 - une lettre de non-objection produite par le régulateur en chef, laquelle n'a pas été par la suite révoquée;

- un certificat d'inscription délivré par le ministre des Finances de l'Île-du-Prince-Édouard, lequel n'est pas échu et n'a pas été abandonné ou révoqué.
- Au moins [nombre] actionnaires ont souscrit (conformément à la section intitulée « L'opération de placement » à la page [numéro] du présent document d'offre).
- Tous les fonds réunis par la souscription sont en la possession du fiduciaire.

Il faut atteindre le montant minimum de placement et remplir toutes les autres conditions de la clôture initiale au plus tard le [date]. (*Remarque : Cette date doit correspondre à une date qui survient au plus tard 90 jours après la date de production d'une lettre de non-objection au document d'offre par le régulateur en chef, sauf si celui-ci accorde une prorogation du délai.*)

Si le montant minimum de placement n'est pas atteint ou si toutes les autres conditions de la clôture initiale ne sont pas remplies au plus tard à la date indiquée ci-dessus, et qu'aucune prorogation du délai n'a été accordée par le régulateur en chef, l'opération de placement sera retirée et le produit total de la souscription sera remis aux souscripteurs, sans intérêt, au plus tard 30 jours après la date à laquelle la clôture de l'opération de placement devait avoir lieu.

Voici les conditions applicables à toute clôture subséquente de la présente opération de placement :

- Aucun changement important n'a été apporté aux contrats importants mentionnés dans l'opération de placement.
- Tous les certificats nécessaires et requis en application de la loi intitulée *Community Development Equity Tax Credit Act* (Île-du-Prince-Édouard) et du règlement général ainsi qu'en application des autres lois pertinentes ont été obtenus et sont en cours de validité, notamment :
 - une lettre de non-objection produite par le régulateur en chef, laquelle n'a pas été par la suite révoquée;
 - un certificat d'inscription délivré par le ministre des Finances de l'Île-du-Prince-Édouard, lequel n'est pas échu et n'a pas été abandonné ou révoqué.
- Au moins trois actionnaires ont souscrit (conformément au paragraphe 80(4) du Règlement de l'ARMC 45-501).
- Tous les fonds réunis par la souscription sont sous forme de chèques ou de traites bancaires et sont en la possession du fiduciaire.

UTILISATION DU PRODUIT

La présente opération de placement a pour but de procurer à l'émetteur un montant minimum de capital-investissement pour (*choisir une des options suivantes*) [financer ses activités commerciales prévues au sein de la collectivité définie désignée par l'émetteur dans sa

demande d'inscription comme EDEC.] [financer les activités commerciales prévues d'une ou de plusieurs entreprises exploitées activement désignées au sein de la collectivité définie et désignée par l'émetteur dans sa demande d'inscription comme EDEC.] [réaliser des investissements déterminés dans une ou plusieurs entreprises exploitées activement, mais non encore désignées, au sein de la collectivité définie désignée par l'émetteur dans sa demande d'inscription comme EDEC.]

Les fonds réunis dans le cadre de l'opération de placement seront utilisés de la manière indiquée dans le tableau qui suit (*L'information au sujet de l'utilisation du produit net doit être pertinente et raisonnablement détaillée. Normalement, il ne suffit pas de dire simplement que le produit de l'opération de placement sera utilisé à des fins générales de la corporation ou de l'association. Décrire les projets de façon suffisamment détaillée et inclure l'emplacement de ces projets.*) :

	Si le minimum est vendu	%	Si le maximum est vendu	%
Produit brut total				
Consultation	[montant]	[%]	[montant]	[%]
Commercialisation et promotion	[montant]	[%]	[montant]	[%]
Commissions sur ventes	[montant]	[%]	[montant]	[%]
Services juridiques et comptables	[montant]	[%]	[montant]	[%]
Préparation du document d'offre	[montant]	[%]	[montant]	[%]
[Décrire]	[montant]	[%]	[montant]	[%]
Coût estimatif total de l'opération de placement	[montant]	[%]	[montant]	[%]
Produit net total pour l'émetteur	[montant]	[%]	[montant]	[%]
Utilisation du produit net de l'opération de placement	Si le minimum est vendu	%	Si le maximum est vendu	%
Investissements [décrire]	[montant]	[%]	[montant]	[%]
[décrire]	[montant]	[%]	[montant]	[%]
[décrire]	[montant]	[%]	[montant]	[%]
[décrire]	[montant]	[%]	[montant]	[%]
Administration [décrire]	[montant]	[%]	[montant]	[%]
[décrire]	[montant]	[%]	[montant]	[%]
[décrire]	[montant]	[%]	[montant]	[%]
[décrire]	[montant]	[%]	[montant]	[%]
Utilisation totale du produit net	[montant]	[%]	[montant]	[%]

Le produit net total indiqué à la colonne intitulée « Si le minimum est vendu » sera utilisé selon l'ordre de priorité suivant [Description] (*décrire l'ordre de priorité*) :

(*Choisir une des options suivantes*) [Aucune somme importante provenant de sources autres que l'opération de placement ne doit être utilisée conjointement avec le produit de l'opération de placement.] [Les sommes importantes suivantes provenant des sources suivantes autres que l'opération de placement seront utilisées conjointement avec le produit de l'opération de placement :] (*Indiquer les sommes et leurs sources, et indiquer si ces sommes sont confirmées ou conditionnelles. S'il s'agit de financement conditionnel, expliquer les éventualités.*)

(*Choisir une des options suivantes*) [L'émetteur (et/ou toute corporation ou association dans laquelle l'émetteur entend investir) n'a pas et ne prévoit pas avoir de difficultés financières

importantes au cours des 12 prochains mois.] [L'émetteur (et/ou toute corporation ou association dans laquelle l'émetteur entend investir) subit ou prévoit subir, au cours des 12 prochains mois, les difficultés financières suivantes :] (*Indiquer si l'émetteur (et/ou toute corporation ou association dans laquelle l'émetteur entend investir) subit ou prévoit subir, au cours des 12 prochains mois, des problèmes de trésorerie ou de liquidités et si l'émetteur (et/ou toute corporation ou association dans laquelle l'émetteur entend investir) est en défaut de paiement ou en violation d'un billet à ordre, d'un prêt, d'un bail ou d'une autre créance ou d'un arrangement de financement nécessitant que l'émetteur fasse des paiements. Indiquer si une partie importante des engagements liés au commerce de l'émetteur (et/ou de toute corporation ou association dans laquelle l'émetteur entend investir) n'a pas été payée durant la période d'échéance prévue. Indiquer si l'émetteur (et/ou toute corporation ou association dans laquelle l'émetteur entend investir) fait l'objet de jugements, de privilèges ou d'obligations relatives à un règlement amiable non réglés et inscrire le montant pertinent. Indiquer les mesures envisagées par l'émetteur (et/ou toute corporation ou association dans laquelle l'émetteur entend investir) pour régler ces problèmes.*)

Le produit de l'opération de placement (*choisir une des options suivantes*) [remplira] [ne remplira pas] les besoins en liquidités de l'émetteur (*et/ou de toute corporation ou association dans laquelle l'émetteur entend investir*) pour les 12 prochains mois, et il (*choisir une des options suivantes*) [sera] [ne sera pas] nécessaire de réunir d'autres fonds. (*Le cas échéant, donner la source de ces fonds supplémentaires, si elle est connue.*) Consulter la section intitulée « Prévisions ou projections financières », à la page [numéro] du présent document d'offre, afin d'obtenir plus de renseignements.

L'ÉMETTEUR

[Nom] est le nom exact de l'émetteur tel qu'il est inscrit dans ses statuts constitutifs. L'émetteur est une société établie sous le régime des lois de l'Île-du-Prince-Édouard et est inscrit comme EDEC sous le régime de la loi intitulée *Community Development Equity Tax Credit Act* (Île-du-Prince-Édouard).

La présente opération de placement a pour but de procurer à l'émetteur un montant minimum de capital-investissement pour (*choisir une des options suivantes*) [financer ses activités commerciales prévues au sein de la collectivité définie désignée par l'émetteur dans sa demande d'inscription comme EDEC.] [financer les activités commerciales prévues d'une ou de plusieurs entreprises exploitées activement désignées au sein de la collectivité définie et désignée par l'émetteur dans sa demande d'inscription comme EDEC.] [réaliser des investissements déterminés dans une ou plusieurs entreprises exploitées activement, mais non encore désignées, au sein de la collectivité définie désignée par l'émetteur dans sa demande d'inscription comme EDEC.]

Nom de l'émetteur :

[Nom]

Forme d'organisation :

Société

Type d'EDEC :

[EDEC à placement direct] [EDEC à placement d'actions accréditatives] [EDEC à placement de portefeuille]

Province ou territoire et date de constitution en corporation :	Île-du-Prince-Édouard, [Date]
Adresse de l'entreprise principale :	[Adresse postale]
Fin de l'exercice :	[Date]
Numéro de téléphone de l'émetteur :	[Numéro]
Numéro de télécopieur de l'émetteur :	[Numéro]
URL de l'émetteur :	[URL]
Personne-ressource principale :	[Nom]
Adresse postale :	[Adresse]
Numéro de téléphone :	[Numéro]
Numéro de télécopieur :	[Numéro]
Courrier électronique :	[Adresse de courrier électronique]

ENTREPRISE ET BIENS DE L'ÉMETTEUR

LES INVESTISSEURS ÉVENTUELS DOIVENT POUVOIR DISTINGUER ENTRE UN ÉMETTEUR ORGANISÉ SOUS FORME DE SOCIÉTÉ ET UN ÉMETTEUR ORGANISÉ SOUS FORME D'ASSOCIATION, ÉTANT DONNÉ QUE CHACUNE DE CES FORMES ORGANISATIONNELLES A DES CARACTÉRISTIQUES DISTINCTES QUI SONT PERTINENTES POUR LES INVESTISSEURS ÉVENTUELS.

LES INVESTISSEURS ÉVENTUELS DOIVENT ÉGALEMENT POUVOIR DISTINGUER ENTRE LES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉMETTEURS SELON LE PRINCIPAL SECTEUR D'ACTIVITÉ RESPECTIF. UN ÉMETTEUR INSCRIT EN TANT QU'EDEC SERA GÉNÉRALEMENT DÉCRIT SELON UN DES TROIS TYPES DE BASE SUIVANTS :

- ***EDEC À PLACEMENT DIRECT – SOCIÉTÉ OU ASSOCIATION INSCRITE COMME EDEC DANS LE BUT DE RÉUNIR DES FONDS AFIN DE FINANCER DIRECTEMENT SES PROPRES ACTIVITÉS.***
- ***EDEC À PLACEMENT D'ACTIONS ACCRÉDITIVES – SOCIÉTÉ OU ASSOCIATION INSCRITE COMME EDEC DANS LE BUT D'INVESTIR DANS UNE OU PLUSIEURS ENTREPRISES ÉMETTRICES DÉSIGNÉES.***
- ***EDEC À PLACEMENT DE PORTEFEUILLE – SOCIÉTÉ OU ASSOCIATION INSCRITE COMME EDEC DANS LE BUT DE DÉSIGNER UNE OU PLUSIEURS ENTREPRISES ÉMETTRICES NON ENCORE DÉSIGNÉES AFIN D'INVESTIR DANS CELLES-CI.***

CHACUN DE CES TYPES GÉNÉRAUX OU FORMES GÉNÉRALES D'EDEC PRÉSENTE DES CARACTÉRISTIQUES DISTINCTES QUI SONT PERTINENTES POUR LES INVESTISSEURS ÉVENTUELS. CES DERNIERS DEVRAIENT ÊTRE BIEN RENSEIGNÉS SUR LA FORME ET LE TYPE D'EDEC DANS LAQUELLE ILS SONGENT À INVESTIR AINSI QUE SUR LES DIFFÉRENTS ASPECTS ET LES CARACTÉRISTIQUES DISTINCTES DE CHACUNE.

L'émetteur est décrit, dans le présent document d'offre, comme (*choisir une des options suivantes*) [une EDEC à placement direct] [une EDEC à placement d'actions accréditatives] [une EDEC à placement de portefeuille].

(*Choisir une des options suivantes*) [L'émetteur est déjà engagé dans des opérations commerciales à titre d'entreprise exploitée activement et possède un volume important d'actifs existants ainsi qu'il est décrit dans le présent document d'offre.] [L'émetteur n'a pas encore lancé ses opérations commerciales et ne possède aucun actif autre qu'une somme minimale de liquidités. L'émetteur n'exercera aucune activité commerciale, si ce n'est celle qui consiste à effectuer des investissements admissibles dans une ou plusieurs entreprises exploitées activement désignées, conformément aux statuts constitutifs et au plan de développement économique communautaire de l'émetteur.] [L'émetteur n'a pas lancé d'opérations commerciales et ne possède aucun actif, si ce n'est une somme minimale de liquidités. L'émetteur n'exercera aucune activité commerciale si ce n'est celle qui consiste à évaluer et à effectuer des investissements admissibles dans une ou plusieurs entreprises exploitées activement, mais non encore désignées, conformément aux statuts constitutifs et au plan de développement économique communautaire de l'émetteur.]

[(*Si l'émetteur est une EDEC à placement direct, dans des sections distinctes, fournir les descriptions suivantes :*)

- Entreprise de l'émetteur – [Description] (*Décrire l'entreprise que l'émetteur exploite actuellement et qu'il se propose d'exploiter. Inclure une description détaillée des produits qui sont fabriqués ou qui seront fabriqués ou des services qui sont offerts ou qui seront offerts*).
- Produits et services – [Description] (*Décrire comment ces produits seront fabriqués ou ces services offerts et comment et quand l'émetteur a l'intention de se livrer à ses activités. Si l'émetteur envisage d'offrir un ou plusieurs nouveaux produits, indiquer aussi le stade actuel de développement, notamment s'il existe un ou plusieurs prototypes fonctionnels. Indiquer si la mise au point complète du ou des produits exigera une partie importante des ressources de l'émetteur et fournir une estimation de la somme. Inclure les descriptions de tout contrat d'approvisionnement important qui existe à l'heure actuelle*).
- Industrie – [Description] (*Décrire le secteur industriel auquel l'émetteur vend ou s'attend à vendre ses produits ou services. Le cas échéant, décrire toute tendance connue au sein de l'industrie. Décrire également le secteur de l'industrie et le lieu géographique où l'entreprise concurrence ou concurrencera. Enfin, indiquer si la concurrence se fait ou se fera vraisemblablement au moyen du prix, du produit ou du service différencié, ou par quelque autre moyen*).

- Réglementation – [Description] (*Décrire la nature et la portée de la réglementation fédérale, provinciale et municipale à laquelle sont assujettis l'activité, les produits ou les biens de l'émetteur. Indiquer la nature et la portée de chacun des règlements et l'incidence ou l'incidence éventuelle de ces derniers sur l'émetteur. S'il n'y a aucune incidence, l'indiquer.*).
- Employés – [Description] (*Indiquer le nombre d'employés qui travaillent pour le compte de l'émetteur tout en indiquant les rôles respectifs de ces employés. Décrire aussi le nombre d'employés que l'émetteur entend compter parmi ses effectifs dans les 12 prochains mois, tout en indiquant les rôles respectifs de ces employés*).
- Biens principaux – [Description] (*Décrire les biens principaux (c.-à-d. les biens réels, les usines et l'équipement et les brevets) dont l'émetteur est propriétaire ou locataire, ainsi que les biens dont l'émetteur a l'intention de faire l'acquisition dans les 12 prochains mois. Si les biens sont loués à bail, indiquer quels biens sont loués et fournir un résumé des conditions afférentes à ces baux, notamment le montant des paiements, les dates d'expiration et les conditions afférentes à toutes options de renouvellement. Indiquer également les biens dont l'émetteur a l'intention de faire l'acquisition au cours des 12 prochains mois, le coût de ces acquisitions et les sources de financement que l'émetteur entend utiliser afin d'obtenir ces biens, que ce soit par voie d'achat, de location à bail ou autrement*).
- Filiales – [Description] (*Pour chaque filiale de l'émetteur, fournir le nom, le but de l'entreprise et les détails concernant la propriété. S'il n'y a aucune filiale, l'indiquer*).
- Événements importants – [Description] (*Fournir un résumé des événements importants (c.-à-d. ceux qui ont une incidence fondamentale sur l'entreprise et ses activités quotidiennes) dans le développement de l'émetteur au cours des cinq dernières années ou de toute période plus courte d'existence de l'émetteur. Inclure tant les faits positifs que les faits négatifs. Inclure également les détails des profits et des pertes, en mentionnant les causes de toute perte. Décrire aussi toutes acquisitions ou tous arrangements importants*).
- Stratégie de sortie de l'investisseur – [Description] (*Indiquer si l'émetteur dispose ou non d'une stratégie de sortie pour ses investisseurs. Le cas échéant, décrire cette stratégie*).

[Si l'émetteur est une EDEC à placement d'actions accréditatives, dans des sections distinctes, fournir les descriptions suivantes :

- Entreprise de l'émetteur – L'émetteur n'a pas l'intention d'exploiter une entreprise exploitée activement. L'émetteur a l'intention d'investir la totalité ou une grande partie du produit de l'opération de placement dans des actions de [nom de l'entreprise émettrice], une (*choisir une des options suivantes*) [corporation] [association] dont la totalité ou une partie considérable de la juste valeur marchande est attribuable à des biens utilisés dans une entreprise exploitée activement (*décrire également toute autre entreprise émettrice, en fournissant les mêmes détails*). Une description détaillée de l'entreprise et des biens de

[nom de l'entreprise émettrice] (*décrire aussi toute autre entreprise émettrice, en fournissant les mêmes détails*) est donnée ci-dessous.

- Restrictions concernant les investissements – [Description] (*Décrire les restrictions concernant les investissements, selon la description fournie dans les statuts constitutifs de l'émetteur*).
- Entreprise de [nom de l'entreprise émettrice] – [Description] (*Décrire comment l'entreprise émettrice exerce son activité à l'heure actuelle et se propose de le faire. Inclure une description détaillée des produits qui sont fabriqués ou qui seront fabriqués et des services qui sont rendus ou qui seront rendus. Fournir aussi une description de toute autre entreprise émettrice, en fournissant les mêmes détails*).
 - Produits et services – [Description] (*Décrire comment ces produits seront fabriqués ou ces services offerts et comment et quand l'entreprise émettrice a l'intention de se livrer à ses activités. Si l'entreprise émettrice envisage d'offrir un ou plusieurs nouveaux produits, indiquer aussi le stade actuel de développement, notamment s'il existe des prototypes fonctionnels. Indiquer si la mise au point complète des produits exigera une partie importante des ressources de l'entreprise émettrice et fournir une estimation de la somme. Inclure les descriptions de tout contrat d'approvisionnement important qui existe à l'heure actuelle*).
 - Industrie – [Description] (*Décrire le secteur industriel auquel l'entreprise émettrice vend ou s'attend de vendre ses produits ou services. Le cas échéant, décrire toute tendance connue au sein de l'industrie. Décrire également le secteur de l'industrie et le lieu géographique où l'entreprise émettrice concurrence ou concurrencera. Enfin, indiquer si la concurrence se fait ou se fera vraisemblablement au moyen du prix, du produit ou du service différencié, ou par quelque autre moyen*).
 - Réglementation – [Description] (*Décrire la nature et la portée de la réglementation fédérale, provinciale et municipale à laquelle sont assujettis l'activité, les produits ou les biens de l'entreprise émettrice. Indiquer la nature et la portée de chacun des règlements et l'incidence ou l'incidence éventuelle de ces derniers sur l'entreprise émettrice. S'il n'y a aucune incidence, l'indiquer.*).
 - Employés – [Description] (*Indiquer le nombre et le genre d'employés qui travaillent pour le compte de l'entreprise émettrice. Décrire aussi le nombre et le genre d'employés que l'entreprise émettrice entend compter parmi ses effectifs dans les 12 prochains mois*).
 - Biens principaux – [Description] (*Décrire les biens principaux (c.-à-d. les biens réels, les usines et l'équipement et les brevets) dont l'entreprise émettrice est propriétaire ou locataire, ainsi que les biens dont l'entreprise émettrice a l'intention de faire l'acquisition dans les 12 prochains mois. Si les biens sont loués à bail, indiquer quels biens sont loués et fournir un résumé des conditions afférentes à ces baux, notamment le montant des*

paiements, les dates d'expiration et les conditions afférentes à toutes options de renouvellement. Indiquer également les biens dont l'entreprise émettrice a l'intention de faire l'acquisition au cours des 12 prochains mois, le coût de ces acquisitions et les sources de financement que l'entreprise émettrice entend utiliser afin d'obtenir ces biens, que ce soit par voie d'achat, de location à bail ou autrement).

- Filiales – [Description] *(Pour chaque filiale de l'entreprise émettrice, indiquer le nom, le but de l'entreprise et les détails concernant la propriété. S'il n'y a aucune filiale, l'indiquer.)*
- Événements importants – [Description] *(Fournir un résumé des événements importants (c.-à-d. ceux qui ont une incidence fondamentale sur l'entreprise et ses activités quotidiennes) dans le développement de l'entreprise émettrice au cours des cinq dernières années ou de toute période plus courte d'existence de l'entreprise émettrice. Inclure tant les faits positifs que les faits négatifs. Inclure également les détails des profits et des pertes, en mentionnant les causes de toute perte. Décrire aussi toutes acquisitions ou tous arrangements importants.)*
- Stratégie de sortie de l'entreprise émettrice – [Description] *(Indiquer si l'entreprise émettrice a une stratégie de sortie pour l'émetteur. Si l'émetteur a une stratégie de sortie, la décrire.)*
- Stratégie de sortie de l'émetteur – [Description] *(Indiquer si l'émetteur a une stratégie de sortie pour ses investisseurs. Le cas échéant, décrire cette stratégie).*

REMARQUE : SI L'ÉMETTEUR A L'INTENTION D'INVESTIR OU A INVESTI 20 % OU PLUS DU PRODUIT NET DES OPÉRATIONS DE PLACEMENT TOTALES JUSQU'À MAINTENANT OU DU PRODUIT NET DE L'OPÉRATION DE PLACEMENT ENVISAGÉE DANS UNE OU PLUSIEURS DES ENTREPRISES ÉMETTRICES DÉSIGNÉES, LES ÉTATS FINANCIERS LES PLUS RÉCENTS DE CHAQUE ENTREPRISE ÉMETTRICE DOIVENT ÊTRE ANNEXÉS AU PRÉSENT DOCUMENT D'OFFRE ET EN FONT PARTIE.]

[Si l'émetteur est une EDEC à placement de portefeuille, dans des sections distinctes, fournir les descriptions suivantes :

- *Entreprise de l'émetteur – En application des statuts constitutifs de l'émetteur, celui-ci peut uniquement faire des investissements déterminés dans des entreprises locales admissibles en conformité avec son plan de développement économique communautaire.*
- *Restrictions concernant les investissements – [Description] (Décrire les restrictions relatives aux investissements, selon la description fournie dans les statuts constitutifs de l'émetteur.)*
- *Stratégie et objectifs en matière d'investissement – [Description] (Décrire la stratégie et les objectifs en matière d'investissement de l'émetteur qui sont*

énoncés dans le plan de développement économique communautaire de l'émetteur.)

- Investissements envisagés – [Description] *(Décrire tout investissement déterminé dans des entreprises locales admissibles que l'émetteur envisage de faire à partir du produit de l'opération de placement et décrire comment ces investissements s'inscrivent dans le plan de développement économique communautaire de l'émetteur. Si aucun investissement déterminé n'est envisagé au moment de l'opération de placement ou si d'autres investissements déterminés sont envisagés, l'indiquer.)*
- Stratégie de sortie relative aux placements de portefeuille – [Description] *(Indiquer si oui ou non l'émetteur a une stratégie de sortie relative à ses placements de portefeuille. Le cas échéant, décrire cette stratégie.)*
- Stratégie de sortie de l'émetteur – [Description] *(Indiquer si oui ou non l'émetteur a une stratégie de sortie pour ses investisseurs. Le cas échéant, décrire cette stratégie.)*

REMARQUE : SI L'ÉMETTEUR A L'INTENTION D'INVESTIR OU A INVESTI 20 % OU PLUS DU PRODUIT NET DES OPÉRATIONS DE PLACEMENT TOTALES JUSQU'À MAINTENANT OU DU PRODUIT NET DE L'OPÉRATION DE PLACEMENT ENVISAGÉE DANS UNE OU PLUSIEURS DES ENTREPRISES ÉMETTRICES DÉSIGNÉES, LES ÉTATS FINANCIERS LES PLUS RÉCENTS DE CHAQUE ENTREPRISE ÉMETTRICE DOIVENT ÊTRE ANNEXÉS AU PRÉSENT DOCUMENT D'OFFRE ET EN FONT PARTIE.

LES INVESTISSEURS ÉVENTUELS DEVRAIENT PRENDRE NOTE DU FAIT QUE MÊME SI LE PRÉSENT DOCUMENT D'OFFRE NE DÉCRIT PAS LES INVESTISSEMENTS DÉTERMINÉS QUI NE SONT PAS ENCORE DÉSIGNÉS POUR LES ENTREPRISES LOCALES ADMISSIBLES, L'ÉMETTEUR DOIT TOUT DE MÊME EFFECTUER CES INVESTISSEMENTS EN CONFORMITÉ AVEC LA PARTIE 2, SECTION 7 DU RÈGLEMENT DE L'ARMC 45-501.]

PERSONNEL CLÉ

(Choisir une des options suivantes) **[AUCUNE PERSONNE N'EST RÉMUNÉRÉE POUR AGIR EN QUALITÉ D'AGENT DE PLACEMENT DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE OPÉRATION DE PLACEMENT.] [CERTAINES PERSONNES SONT RÉMUNÉRÉES PAR L'ÉMETTEUR POUR AGIR EN QUALITÉ D'AGENTS DE PLACEMENT DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE OPÉRATION DE PLACEMENT. LA SECTION SUR LE PLAN DE PLACEMENT, À LA PAGE [NUMÉRO] DU PRÉSENT DOCUMENT D'OFFRE, FOURNIT UNE DESCRIPTION DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX AGENTS DE PLACEMENT DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE OPÉRATION DE PLACEMENT.]**

Les pages suivantes contiennent une description détaillée de tout le personnel clé de l'émetteur, notamment des administrateurs, des dirigeants, des promoteurs et des agents de placement nommés à l'égard de la présente opération de placement [Description] *(Fournir l'information détaillée sur chaque personne ainsi nommée) :*

Administrateurs

LA LOI INTITULÉE *COMMUNITY DEVELOPMENT EQUITY TAX CREDIT ACT* (ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD) ET SON RÈGLEMENT GÉNÉRAL PRESCRIVENT COMME CONDITION D'INSCRIPTION COMME EDEC QUE L'ÉMETTEUR DISPOSE D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉLU À UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE SES ACTIONNAIRES ET COMPOSÉ D'AU MOINS SIX PARTICULIERS QUI SONT DES RÉSIDENTS DE LA COLLECTIVITÉ DÉFINIE DANS LAQUELLE L'ÉMETTEUR EXPLOITE SON ENTREPRISE.

LE PARAGRAPHE 79(2) DU RÈGLEMENT DE L'ARMC 45-501 PRESCRIT QU'AU MOINS DEUX ADMINISTRATEURS DE L'ÉMETTEUR DOIVENT ÊTRE INDÉPENDANTS.

CHAQUE PERSONNE INSCRITE COMME ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT DE L'ÉMETTEUR DOIT AVOIR EXAMINÉ LE SENS DU TERME INDÉPENDANCE PRÉVU À L'ARTICLE 2.1 DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE CANADIENNE 58-201 ET À L'ARTICLE 1.2 DE LA NORME CANADIENNE 58-101, ET DÉCRIT À L'ARTICLE 1.4 DE LA NORME CANADIENNE 52-110 ET, SUR LE FONDEMENT DE CETTE DESCRIPTION DU TERME INDÉPENDANCE, DOIT AVOIR ACCEPTÉ D'ÊTRE NOMMÉ COMME ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT DE L'ÉMETTEUR.

Il y a [nombre] administrateurs de l'émetteur, dont [nombre] [tous] proviennent de la collectivité décrite dans la demande d'inscription de l'émetteur comme EDEC.

[Nombre] administrateurs de l'émetteur sont indépendants. Chaque administrateur nommé dans le présent document d'offre est décrit soit comme un administrateur indépendant, soit comme un administrateur non indépendant.

(Fournir l'information pertinente sur chaque administrateur de l'émetteur)

Nom : [Description]

Profession : [Description]

Adresse : [Description]

Téléphone : [Description]

Télécopieur : [Description]

Courrier électronique : [Description]

Situation d'administrateur : *(Choisir une des options suivantes)* [Administrateur indépendant] [Administrateur non indépendant]

Antécédents de travail : [Description] *(Fournir les noms des employeurs/des organisations, les titres d'emploi et les dates d'occupation des postes occupés pendant les cinq dernières années, avec mention des fonctions afférentes au poste.)*

(Fournir les détails, notamment les dates pertinentes, de toute expérience que le particulier a acquise en travaillant pour le compte d'une société ou en gérant une société, y compris une filiale distincte ou une division d'une entreprise plus importante)

dans le secteur d'activité de l'émetteur. Indiquer aussi si le particulier ne possède aucune expérience du genre.)

(Si l'émetteur n'a jamais exploité une activité commerciale ou s'il est, par ailleurs, au stade de développement d'une entreprise, fournir les détails, notamment les dates pertinentes, de toute expérience que possède le particulier en gestion de toute autre entreprise au stade de démarrage ou de développement. Si la personne ne possède aucune expérience du genre, l'indiquer.)

Scolarité : [Description] *(Énumérer les grades, les diplômes et les certificats, et fournir le nom des établissements d'enseignement fréquentés et les dates.)*

[Titre de la rubrique] : [Description] *(Fournir les autres renseignements pertinents concernant, notamment, les associations professionnelles et/ou l'engagement communautaire.)*

Ententes de non-concurrence : [Description] *(Décrire les ententes conclues afin que chaque particulier continue de travailler pour le compte de l'émetteur et qu'au moment de la cessation de sa relation avec l'émetteur, il ne fasse pas concurrence à l'émetteur. Si aucune entente du genre n'existe, l'indiquer.)*

Procédures de faillite ou propositions de consommateur récentes (durant les cinq dernières années) : [Description] *(Fournir les détails de toute requête en faillite ou proposition déposée sous le régime de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (Canada) au cours des cinq dernières années contre le particulier, ou de toute nomination par un tribunal dans les cinq dernières années d'un séquestre ou d'un administrateur-séquestre pour les affaires ou l'actif de l'une de ces personnes, ou de toute société de personnes dont le particulier était commandité, ou de toute corporation ou association commerciale dont le particulier était cadre dirigeant. Décrire la nature et donner la date des actions en justice. Si aucune action n'a été intentée, inscrire le terme « Aucune ».)*

Dirigeants

(Fournir des renseignements sur chaque dirigeant de l'émetteur.)

(L'article 2 de la Loi prévoit que le terme « dirigeant », relativement à une personne, s'entend du président ou du vice-président de son conseil d'administration, du chef de la direction, du directeur de l'exploitation, du directeur financier, du président, du vice-président, du secrétaire, du secrétaire adjoint, du trésorier, du trésorier adjoint et du directeur général, d'un particulier désigné comme dirigeant en vertu d'un règlement administratif ou d'un texte semblable de la personne, et d'un particulier qui exerce des fonctions analogues à celles qu'exerce normalement un particulier mentionné ci-dessus.)

Nom : [Description]

Titre du dirigeant : [Description]

Profession : [Description]

Adresse : [Description]

Téléphone : [Description]

Télécopieur : [Description]

Situation d'emploi auprès de l'émetteur : (*Choisir une des options suivantes*) [Temps plein] [Temps partiel] (*Choisir une des options suivantes*) [Mandataire] [Entrepreneur indépendant] (*Si le particulier ne travaille pas à temps plein, décrire la période estimative par semaine qu'il consacrera aux affaires de l'émetteur.*)

Antécédents de travail : [Description] (*Fournir les noms des employeurs/des organisations, les titres d'emploi et les dates d'occupation des postes occupés pendant les cinq dernières années, avec mention des fonctions du poste.*)

(*Fournir les détails, notamment les dates pertinentes, de toute expérience que le particulier a acquise en travaillant pour le compte d'une société ou en gérant une société, y compris une filiale distincte ou une division d'une entreprise plus importante dans le secteur d'activité de l'émetteur. Si le particulier ne possède aucune expérience du genre, l'indiquer.*)

(*Si l'émetteur n'a jamais exploité une activité commerciale ou s'il est, par ailleurs, au stade de développement d'une entreprise, fournir les détails, notamment les dates pertinentes, de toute expérience que possède le particulier en gestion de toute autre entreprise au stade de démarrage ou de développement. Si le particulier ne possède aucune expérience du genre, l'indiquer.*)

Scolarité : [Description] (*Énumérer les grades, les diplômes et les certificats, et fournir le nom des établissements d'enseignement fréquentés et les dates.*)

[Titre de la rubrique] : [Description] (*Fournir les autres renseignements pertinents concernant, notamment, les associations professionnelles et/ou l'engagement communautaire.*)

Ententes de non-concurrence : [Description] (*Décrire les ententes conclues afin que chaque particulier continue de travailler pour le compte de l'émetteur et afin qu'au moment de la cessation de sa relation avec l'émetteur, il ne fasse pas concurrence à l'émetteur. Si aucune entente du genre n'existe, l'indiquer.*)

Procédures de faillite ou propositions de consommateur récentes (durant les cinq dernières années) : [Description] (*Fournir les détails de toute requête en faillite ou proposition déposée sous le régime de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (Canada) au cours des cinq dernières années contre le particulier, ou de toute nomination par un tribunal dans les cinq dernières années d'un séquestre ou d'un administrateur-séquestre pour les affaires ou l'actif de l'une de ces personnes, ou de toute société de personnes dont le particulier était commandité, ou de toute corporation ou association commerciale dont le particulier était cadre dirigeant. Décrire la nature et donner la date des actions en justice. Si aucune action n'a été intentée, inscrire le terme « Aucune ».*)

Promoteurs

(Énumérer tous les promoteurs de l'émetteur. Pour chaque promoteur, fournir les mêmes renseignements détaillés que ceux fournis pour chaque administrateur et dirigeant de l'émetteur.)

Nom : [Description]

Profession : [Description]

Adresse : [Description]

Téléphone : [Description]

Télécopieur : [Description]

Situation d'emploi auprès de l'émetteur : *(Choisir une des options suivantes)* [Temps plein] [Temps partiel] *(Choisir une des options suivantes)* [Mandataire] [Entrepreneur indépendant] *(Si le particulier ne travaille pas à temps plein, décrire la période estimative par semaine qu'il consacrera aux affaires de l'émetteur.)*

Antécédents de travail : [Description] *(Fournir les noms des employeurs/des organisations, les titres d'emploi et les dates d'occupation des postes occupés pendant les cinq dernières années, avec mention des fonctions afférentes au poste.)*

(Fournir les détails, notamment les dates pertinentes, de toute expérience que le particulier a acquise en travaillant pour le compte d'une société ou en gérant une société, y compris une filiale distincte ou une division d'une entreprise plus importante dans le secteur d'activité de l'émetteur. Si le particulier ne possède aucune expérience du genre, l'indiquer.)

(Si l'émetteur n'a jamais exploité une activité commerciale ou s'il est, par ailleurs, au stade de développement d'une entreprise, fournir les détails, notamment les dates pertinentes, de toute expérience que possède le particulier en gestion de toute autre entreprise au stade de démarrage ou de développement. Si le particulier ne possède aucune expérience du genre, l'indiquer.)

Scolarité : [Description] *(Énumérer les grades, les diplômes et les certificats, et fournir le nom des établissements d'enseignement fréquentés et les dates.)*

[Titre de la rubrique] : [Description] *(Fournir les autres renseignements pertinents concernant, notamment, les associations professionnelles et/ou l'engagement communautaire.)*

Ententes de non-concurrence : [Description] *(Décrire les ententes conclues afin que chaque particulier continue de travailler pour le compte de l'émetteur et afin qu'au moment de la cessation de sa relation avec l'émetteur, il ne fasse pas concurrence à l'émetteur. Si aucune entente du genre n'existe, l'indiquer.)*

Procédures de faillite ou propositions de consommateur récentes (durant les cinq dernières années) : [Description] *(Fournir les détails de toute requête en faillite ou*

proposition déposée sous le régime de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (Canada) au cours des cinq dernières années contre le particulier, ou de toute nomination par un tribunal dans les cinq dernières années d'un séquestre ou d'un administrateur-séquestre pour les affaires ou l'actif de l'une de ces personnes, ou de toute société de personnes dont le particulier était commandité, ou de toute corporation ou association commerciale dont le particulier était cadre dirigeant. Décrire la nature et donner la date des actions en justice. Si aucune action n'a été intentée, inscrire le terme « Aucune ».)

Autre personnel clé

(Énumérer tous les autres membres du personnel clé, y compris tous ceux nommés comme agents de placement, autres que les administrateurs et les dirigeants de l'émetteur. Pour chaque particulier, fournir les mêmes renseignements détaillés que ceux fournis pour chaque administrateur et dirigeant de l'émetteur.)

Nom : [Description]

Profession : [Description]

Adresse : [Description]

Téléphone : [Description]

Télécopieur : [Description]

Situation d'emploi auprès de l'émetteur : *(Choisir une des options suivantes)* [Temps plein] [Temps partiel] *(Choisir une des options suivantes)* [Mandataire] [Entrepreneur indépendant] *(Si le particulier ne travaille pas à temps plein, décrire la période estimative par semaine qu'il consacrera aux affaires de l'émetteur.)*

Antécédents de travail : [Description] *(Fournir les noms des employeurs/des organisations, les titres d'emploi et les dates d'occupation des postes occupés pendant les cinq dernières années, avec mention des fonctions afférentes au poste.)*

(Fournir les détails, notamment les dates pertinentes, de toute expérience que le particulier a acquise en travaillant pour le compte d'une société ou en gérant une société, y compris une filiale distincte ou une division d'une entreprise plus importante dans le secteur d'activité de l'émetteur. Si le particulier ne possède aucune expérience du genre, l'indiquer.)

(Si l'émetteur n'a jamais exploité une activité commerciale ou s'il est, par ailleurs, au stade de développement d'une entreprise, fournir les détails, notamment les dates pertinentes, de toute expérience que possède le particulier en gestion de toute autre entreprise au stade de démarrage ou de développement. Si la personne ne possède aucune expérience du genre, l'indiquer.)

Scolarité : [Description] *(Énumérer les grades, les diplômes et les certificats, et fournir le nom des établissements d'enseignement fréquentés et les dates.)*

[Titre de la rubrique] : [Description] (*Fournir les autres renseignements pertinents concernant, notamment, les associations professionnelles et/ou l'engagement communautaire.*)

Ententes de non-concurrence : [Description] (*Décrire les ententes conclues afin que chaque particulier continue de travailler pour le compte de l'émetteur et afin qu'au moment de la cessation de sa relation avec l'émetteur, il ne fasse pas concurrence à l'émetteur. Si aucune entente du genre n'existe, l'indiquer.*)

Procédures de faillite ou propositions de consommateur récentes (durant les cinq dernières années) : [Description] (*Fournir les détails de toute requête en faillite ou proposition déposée sous le régime de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (Canada) au cours des cinq dernières années contre le particulier, ou de toute nomination par un tribunal dans les cinq dernières années d'un séquestre ou d'un administrateur-séquestre pour les affaires ou l'actif de l'une de ces personnes, ou de toute société de personnes dont le particulier était commandité, ou de toute corporation ou association commerciale dont le particulier était cadre dirigeant. Décrire la nature et donner la date des actions en justice. Si aucune action n'a été intentée, inscrire le terme « Aucune ».*)

PRÉVISIONS OU PROJECTIONS FINANCIÈRES

L'émetteur a indiqué de l'information financière prospective à l'appendice [lettre] du présent document d'offre. Voici une description des hypothèses utilisées pour établir cette information financière prospective. (*Décrire ici les hypothèses en donnant la page où se trouve l'information financière prospective. S'il n'existe aucune information financière prospective, l'indiquer. Si de l'information financière prospective, notamment des prévisions ou projections financières, sera fournie aux investisseurs éventuels, cette information doit être annexée au document d'offre et mentionnée à la présente rubrique. Les prévisions ou projections doivent inclure toutes les hypothèses utilisées pour le calcul des chiffres indiqués et doivent être établies conformément à la partie 4B de la NC 51-102.*)

DIVIDENDES, RÉPARTITIONS DE BIENS ET RACHATS

Voici les détails de la politique de l'émetteur en matière de versement de dividendes, ainsi que des renseignements sur les dividendes versés et autres répartitions de biens faites par l'émetteur à ses porteurs de titres au cours des cinq dernières années (*Si l'émetteur ne dispose pas d'une politique en matière de versement des dividendes, l'indiquer. Si l'émetteur n'a versé aucun dividende ni fait d'autres répartitions de biens à ses porteurs de titres au cours des cinq dernières années, l'indiquer.*) :

Voici les détails de la politique de l'émetteur en matière de rachat (*Si l'émetteur ne dispose d'aucune politique de rachat, l'indiquer.*) :

(*Si l'émetteur a l'intention d'investir ou a investi 20 % ou plus du produit net des opérations de placement totales jusqu'à maintenant ou du produit net de l'opération de placement envisagée dans une ou plusieurs entreprises émettrices, décrire également la politique de versement de dividendes de l'entreprise ou des entreprises émettrices, fournir des détails concernant les dividendes versés et les autres répartitions de biens faites par l'entreprise ou les entreprises*

émettrices aux porteurs de titres au cours des cinq dernières années, ainsi que de la politique de rachat appliquée par l'entreprise ou les entreprises émettrices.)

STRUCTURE DU CAPITAL

Émetteur

Le tableau ci-après résume le capital autorisé de l'émetteur à la date du présent document d'offre (Dans le tableau, nommer et décrire les catégories de titres autorisés de l'émetteur, s'il en est, exactement telles qu'elles figurent dans les statuts constitutifs de l'émetteur.) :

Type de titre	Montant autorisé	Caractéristiques
[Actions ordinaires]		
[Actions privilégiées]		
[Autres]		
[Autres]		

Le tableau ci-après donne un résumé de la structure du capital de l'émetteur à la date du présent document d'offre et après la clôture initiale de la présente opération de placement (Dans les colonnes 2, 3 et 4, inscrire d'abord la valeur en dollars, puis le nombre de titres entre crochets.) :

Type de titre	En circulation à la date du plus récent bilan contenu dans le document d'offre	En circulation à la date du document d'offre	En circulation à la clôture initiale Minimum Maximum
[Actions ordinaires]	[montant] \$ ([nombre] [titre(s)])	[montant] \$ ([nombre] [titre(s)])	[montant] \$ ([nombre] [titre(s)])
[Actions privilégiées]	[montant] \$ ([nombre] [titre(s)])	[montant] \$ ([nombre] [titre(s)])	[montant] \$ ([nombre] [titre(s)])
[Options/Bons de souscription]	[montant] \$ ([nombre] [titre(s)])	[montant] \$ ([nombre] [titre(s)])	[montant] \$ ([nombre] [titre(s)])
[Dette à long terme]	[montant] \$ ([nombre] [titre(s)])	[montant] \$ ([nombre] [titre(s)])	[montant] \$ ([nombre] [titre(s)])

(Choisir une des options suivantes) [Entreprise émettrice] [Entreprises émettrices]

(Si l'émetteur est une EDEC à placement d'actions accréditives, décrire la structure du capital de l'entreprise émettrice ou des entreprises émettrices de l'émetteur de la même manière et en fournissant les mêmes détails que pour l'émetteur. Si l'émetteur n'est pas une EDEC à placement d'actions accréditives, omettre la présente section du document d'offre.)

(Choisir une des options suivantes) [Le tableau ci-après résume le capital autorisé de l'entreprise émettrice à la date du présent document d'offre :] [Les tableaux ci-après donnent un résumé du capital autorisé de chaque entreprise émettrice à la date du présent document d'offre :] (Dans le tableau, nommer et décrire les catégories de titres autorisées de l'entreprise émettrice ou des entreprises émettrices exactement telles qu'elles figurent dans les statuts constitutifs de l'entreprise émettrice ou des entreprises émettrices.)

[Type de titre]	[Montant autorisé]	[Caractéristiques]
[Actions ordinaires/parts sociales]		
[Actions privilégiées]		
[Autres]		
[Autres]		

(Choisir une des options suivantes) [Le tableau ci-après donne un résumé de la structure du capital de l'entreprise émettrice, à la fois à la date du présent document d'offre et après la clôture initiale de la présente opération de placement :] [Les tableaux ci-après donnent un résumé de la structure du capital de chaque entreprise émettrice, à la fois à la date du présent document d'offre et après la clôture initiale de la présente opération de placement :] (Dans les colonnes 2, 3 et 4, inscrire à la fois la valeur en dollars et le nombre de titres.)

[Type de titres]	[En circulation à la date du plus récent bilan contenu dans le document d'offre]	[En circulation à la date du document d'offre]	[En circulation à la clôture initiale Minimum Maximum]
[Actions ordinaires/Parts sociales]	[montant] \$ ([nombre] [titre(s)])	[montant] \$ ([nombre] [titre(s)])	[montant] \$ ([nombre] [titre(s)])
[Actions privilégiées]	[montant] \$ ([nombre] [titre(s)])	[montant] \$ ([nombre] [titre(s)])	[montant] \$ ([nombre] [titre(s)])
[Options/Bons de souscription]	[montant] \$ ([nombre] [titre(s)])	[montant] \$ ([nombre] [titre(s)])	[montant] \$ ([nombre] [titre(s)])
[Dette à long terme]	[montant] \$ ([nombre] [titre(s)])	[montant] \$ ([nombre] [titre(s)])	[montant] \$ ([nombre] [titre(s)])

PORTEURS DE TITRES PRINCIPAUX

Émetteur

TOUT PORTEUR DE TITRES DE L'ÉMETTEUR QUI EST PROPRIÉTAIRE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DE PLUS DE 10 % DE L'ENSEMBLE DES TITRES DE L'ÉMETTEUR DOIT DIVULGUER SES AVOIRS.

EN APPLICATION DE LA LOI INTITULÉE *COMMUNITY DEVELOPMENT EQUITY TAX CREDIT ACT* (ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD), AUCUN PORTEUR DE TITRE PRINCIPAL DE L'ÉMETTEUR NE PEUT ÊTRE PROPRIÉTAIRE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DE PLUS DE 20 % DE L'ENSEMBLE DES TITRES DE L'ÉMETTEUR.

REMARQUE : LES DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS DE L'ÉMETTEUR PEUVENT SOUSCRIRE DES ACTIONS DURANT L'OPÉRATION DE PLACEMENT, AUQUEL CAS IL Y AURA AUGMENTATION DU NOMBRE D'ACTIONS DONT ILS DÉTIENNENT LA PROPRIÉTÉ EFFECTIVE EN TANT QUE GROUPE APRÈS L'OPÉRATION DE PLACEMENT.

(Choisir une des options suivantes) [Aucun porteur de titres de l'émetteur n'est propriétaire, directement ou indirectement, de plus de 10 % de l'ensemble des titres de l'émetteur.] [Les porteurs de titres principaux de l'émetteur (ceux qui, directement ou indirectement, détiennent la propriété effective de 10 % ou plus de l'ensemble des titres de l'émetteur actuellement en circulation) sont énumérés ci-dessous :]

(Fournir l'information sur chaque porteur de titres principal de l'émetteur. Inscrive d'abord l'information sur l'actionnaire ordinaire le plus important. Si un porteur de titres principal n'est pas un particulier, communiquer l'information sur la propriété du porteur de titres principal dans une note de bas de page au tableau.)

Nom :	[Description]
Adresse :	[Description]
Téléphone :	[Description]
Date(s) d'achat :	[Date]
Type de titre(s) :	[Description]
Prix unitaire moyen :	[Montant] \$
Montant actuel détenu :	[Montant] \$ [Nombre] action(s)
Pourcentage du total émis et en circulation :	[Chiffre] %

Le tableau ci-dessous indique le type, le nombre et le pourcentage de titres dont les porteurs de titres principaux détiennent la propriété effective en tant que groupe avant la date de l'opération de placement :

(Fournir l'information pour chaque type de titres que détiennent les porteurs de titres principaux de l'émetteur.)

Titres dont les porteurs de titres principaux détiennent la propriété effective en tant que groupe avant l'opération de placement	
Type de titre détenu	[description]
Montant détenu	[montant] \$ ([nombre] action(s))
Montant en circulation	[montant] \$ ([nombre] action(s))
Montant détenu comme pourcentage du total en circulation	[chiffre] %

(Choisir une des options suivantes) [Entreprise émettrice] [Entreprises émettrices]

(Si l'émetteur est une EDEC à placement d'actions accréditives, fournir les renseignements sur chaque porteur de titres principal de chaque entreprise émettrice de l'émetteur. Inscrive d'abord l'information sur l'actionnaire ordinaire le plus important. Si un porteur de titres principal n'est pas un particulier, communiquer l'information sur la propriété du porteur de titres principal dans une note de bas de page au tableau. Si l'émetteur n'est pas une EDEC à placement d'actions accréditives, omettre la présente section du document d'offre.)

[TOUT PORTEUR DE TITRES D'UNE ENTREPRISE ÉMETTRICE QUI, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DÉTIENT LA PROPRIÉTÉ EFFECTIVE DE PLUS DE 10 % DE L'ENSEMBLE DES TITRES DE L'ENTREPRISE ÉMETTRICE DOIT DIVULGUER SES AVOIRS.]

(Choisir une des options suivantes) [Aucun porteur de titres de l'entreprise émettrice de l'émetteur ne détient, directement ou indirectement, plus de 10 % de l'ensemble des titres de l'entreprise émettrice de l'émetteur.] [Les porteurs de titres principaux de l'entreprise émettrice de l'émetteur (ceux qui, directement ou indirectement, détiennent la propriété effective de 10 % ou plus de l'ensemble des titres émis par l'entreprise émettrice et actuellement en circulation) sont énumérés ci-dessous :] [Les porteurs de titres principaux des entreprises émettrices de l'émetteur (ceux qui, directement ou indirectement, détiennent la propriété effective de 10 % ou plus de l'ensemble des titres émis par l'entreprise émettrice et actuellement en circulation) sont énumérés ci-dessous :

(Fournir l'information sur chaque porteur de titres principal de l'entreprise émettrice ou des entreprises émettrices. Inscrive d'abord l'information sur l'actionnaire ordinaire le plus important. Si un porteur de titre principal n'est pas un particulier, communiquer l'information sur la propriété du porteur de titres principal dans une note de bas de page au tableau.)

[Nom]	
[Adresse]	
[Numéro de téléphone]	
[Date(s) de l'achat :]	[date]
[Type de titre :]	[description]
[Prix unitaire moyen :]	[montant] [\$]
[Montant actuellement détenu :]	[montant] [\$] ([nombre] [actions])
[Pourcentage du total émis et en circulation :]	[chiffre] [%]

[Le tableau ci-dessous indique le type, le nombre et le pourcentage de titres dont les porteurs de titres principaux détiennent la propriété effective en tant que groupe avant la date de l'opération de placement :]

(Fournir l'information sur chaque type de titre que détiennent les porteurs de titres principaux de l'entreprise émettrice ou des entreprises émettrices.)

[Titres dont les porteurs de titres principaux détiennent la propriété effective en tant que groupe avant l'opération de placement]	
Type de titre détenu	[description]
Montant détenu	[montant] [\$] ([nombre] [actions])
Montant en circulation	[montant] [\$] ([nombre] [actions])
Montant détenu comme pourcentage du total en circulation	[chiffre] [%]

RELATIONS ENTRE LES MEMBRES DE LA DIRECTION, TRANSACTIONS ET RÉMUNÉRATION

Voici une description de toutes les relations importantes entre les membres de la direction, de toutes les transactions ainsi que de la rémunération des membres de la direction, afin d'évaluer tout conflit d'intérêts réel ou potentiel entre l'émetteur et ses dirigeants, administrateurs, promoteurs, agents de placement et autres membres du personnel clé ou liés :

(Fournir une explication de toutes les relations importantes entre les membres de la direction, des transactions et de la rémunération qui devraient être divulguées afin d'évaluer s'il y a un conflit d'intérêts réel ou potentiel. Plus précisément, fournir une description de ce qui suit :

- *Relations d'affaires importantes – (les transactions importantes conclues au cours des deux dernières années ou que l'émetteur prévoit conclure entre lui-même et un de ses dirigeants, administrateurs, promoteurs, agents de placement ou autres membres de son personnel clé ou un de ses liés, y compris tout prêt consenti ou emprunt obtenu par l'émetteur. S'il n'existe aucune relation d'affaires importante, l'indiquer.)*
- *Ventes ou locations d'objets, de biens ou de services – (les ventes ou les locations d'objets, de biens ou de services à l'émetteur ou par lui, y compris les contrats d'emploi ou les conventions d'achat d'actions, d'options et autres contrats d'achat. S'il n'existe aucune vente ou location, l'indiquer.)*
- *Ententes de financement – (les conditions principales d'un prêt, d'une convention, d'un bail, d'un arrangement financier ou autres arrangements importants. S'il n'existe aucune entente de financement, l'indiquer.)*
- *Paiements – (fournir les détails de tous paiements faits aux dirigeants, administrateurs, promoteurs, agents de placement, autres membres du personnel clé ou liés de l'émetteur, y compris les salaires, les bonis, les frais et honoraires versés aux administrateurs ainsi que les remboursements des dépenses. Si aucun paiement de la sorte n'est effectué, l'indiquer.)*
- *Contrats d'emploi – (tout contrat d'emploi, actuel ou envisagé, conclu avec les dirigeants, administrateurs, promoteurs, agents de placement, d'autres membres*

du personnel clé ou des liés de l'émetteur. Si aucun contrat de la sorte n'existe, l'indiquer.)

En plus des renseignements précédents, voici les détails concernant tous les intérêts commerciaux ou personnels que peuvent avoir les dirigeants, administrateurs, promoteurs, agents de placement, autres membres du personnel clé ou liés de l'émetteur, et qui pourraient entrer en conflit avec les intérêts de l'émetteur : *(Fournir les détails, même s'ils figurent déjà sous d'autres rubriques du présent document d'offre. S'il n'y a pas de renseignements à fournir à ce chapitre, l'indiquer.)*

L'émetteur (*choisir une des options suivantes*) [dispose] [ne dispose pas] d'une politique en matière de conflit d'intérêts (*Si une telle politique existe, la décrire.*).

LITIGES

(S'il n'y a aucun litige ou aucune action en justice à divulguer, énoncer ce qui suit :) [L'émetteur et ses dirigeants, administrateurs, agents de placement, autres membres du personnel et promoteurs ne sont pas actuellement et n'ont pas été parties à un litige ou à une action devant un tribunal administratif ou une cour de justice criminelle qui est ou a été d'importance pour l'émetteur. De plus, l'émetteur ou ses dirigeants, administrateurs, agents de placement, autres membres du personnel et promoteurs n'ont connaissance d'aucun litige ou d'aucune action de la sorte qui serait en suspens ou dont ils seraient menacés.]

(Dans le cas contraire, décrire toute action ou tout litige antérieur, actuel, en suspens ou possible, devant un tribunal administratif ou judiciaire, qui a eu ou qui pourrait avoir un effet important sur l'entreprise, la situation financière ou les activités de l'émetteur. Fournir le nom du tribunal judiciaire ou administratif, les noms des parties principales, la date à laquelle l'instance a été engagée, la nature et l'état actuel de l'instance et les montants en cause. Inclure tout litige ou toute poursuite impliquant les dirigeants, administrateurs, agents de placement et autres membres du personnel clé ou les promoteurs de l'émetteur et qui a une incidence, a eu une incidence ou pourrait avoir une incidence sur l'émetteur. Fournir, dans la mesure du possible, l'avis de la direction ou d'un conseiller juridique sur le bien-fondé de l'action ou du litige et sur son incidence éventuelle sur l'entreprise, la situation financière ou les activités de l'émetteur.)

CONSIDÉRATIONS AU TITRE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU AU CANADA

Les observations qui suivent sont de nature générale seulement et ne constituent pas des conseils en matière fiscale donnés à un investisseur particulier. Les investisseurs éventuels sont exhortés à consulter leur propre conseiller professionnel sur les conséquences fiscales qui pourraient s'appliquer à eux.

(Ajouter un texte traitant des conséquences importantes au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers qui sont résidents du Canada et qui découlent de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de la loi intitulée Community Development Equity Tax Credit Act (Île-du-Prince-Edward). Le texte devrait porter notamment sur les points suivants, le cas échéant :

- *le transfert d'actions à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER);*

- *le transfert d'actions à un compte d'épargne libre d'impôt (CELI);*
- *l'imposition des dividendes ou du revenu tiré des actions par les porteurs de titres;*
- *le traitement des gains ou des pertes en capital enregistrés par les porteurs de titres lors d'une aliénation;*
- *l'application d'un impôt minimum de remplacement à l'endroit des porteurs de titres;*
- *la déduction des dépenses au titre de l'intérêt sur les sommes empruntées pour l'achat d'actions;*
- *l'application de crédits d'impôt;*
- *le remboursement des crédits d'impôt.)*

Remarque : Si vous détenez dans votre REER des actions d'une société privée, les règles en matière d'impôt sur le revenu prévoient que les actions de sociétés dans lesquelles vous-même (ou vos apparentés) détenez un intérêt de 10 % ou plus sont des placements interdits pour les fins d'un REER.

(Fournir le nom et l'adresse des conseillers professionnels, s'il en est, qui ont participé à la préparation de la réponse sous cette rubrique. S'il n'y a pas eu recours à des conseillers professionnels, reproduire le texte suivant :) [Aucun conseiller professionnel n'a participé à la préparation de la déclaration fiscale.]

CONTRATS IMPORTANTS

L'émetteur n'a conclu aucun contrat important pour les investisseurs dans les actions visées par la présente opération de placement depuis la constitution de l'émetteur, sauf pour les suivants *(énumérer et décrire chaque contrat important) :*

Des copies de tous les contrats énumérés ci-dessus pourront être examinées aux bureaux de l'émetteur en tout temps durant les heures ouvrables ordinaires pendant que les titres offerts par le présent document d'offre sont en voie de placement et pour une période de 30 jours par la suite.

(Donner les détails de chaque contrat important – c.-à-d. un contrat qui est fondamental pour l'entreprise et les activités quotidiennes de l'émetteur – conclu par l'émetteur ou, le cas échéant, par une de ses filiales importantes au cours des deux années précédant la date du document d'offre.)

(Constituent des exemples de contrats importants les contrats visant l'achat de biens, d'équipements ou de stocks, les contrats de commercialisation, les ententes de financement, les contrats de gestion, les conventions d'actionnaires, les contrats d'exploitation des droits d'auteur et les contrats de brevet.)

(Inclure les détails sur les parties au contrat, l'objet du contrat et ses clauses importantes. Indiquer le lieu et le moment où ces contrats importants ou des copies de ceux-ci pourront être examinés pendant le placement des actions ou, subsidiairement, incorporer les contrats par renvoi et les annexer au présent document. Si un contrat important est de nature confidentielle, fournir un résumé de ce contrat.)

AUTRES FAITS IMPORTANTS

(Choisir une des options suivantes) [La direction n'a connaissance d'aucun autre fait important, concernant les actions faisant l'objet du placement, qui n'est pas autrement divulgué dans le présent document d'offre, ou qui serait nécessaire pour que le document d'offre fasse une divulgation loyale, véridique et sans équivoque de tous les faits importants ayant trait aux actions ordinaires faisant l'objet du placement.] [Voici certains autres faits importants concernant les actions faisant l'objet du placement qui ne sont pas autrement divulgués dans le présent document d'offre, mais qui sont nécessaires pour que le document d'offre fasse une divulgation loyale, véridique et sans équivoque de tous les faits importants ayant trait aux actions ordinaires faisant l'objet du placement.]

ÉTATS FINANCIERS

REMARQUE : SI L'ÉMETTEUR ENTEND INVESTIR OU A INVESTI 20 % OU PLUS DU PRODUIT NET DE L'OPÉRATION DE PLACEMENT TOTALE JUSQU'À PRÉSENT OU DE L'OPÉRATION DE PLACEMENT ENVISAGÉE DANS UNE ENTREPRISE ÉMETTRICE, LES ÉTATS FINANCIERS LES PLUS RÉCENTS DE L'ENTREPRISE ÉMETTRICE DOIVENT ÊTRE ANNEXÉS AU PRÉSENT DOCUMENT ET EN FONT PARTIE.

Les états financiers annuels de l'émetteur pour la période terminée (inscrire le dernier exercice) sont annexés à l'appendice [lettre] et font partie du présent document d'offre.

Les états financiers intermédiaires couvrant la période du [date] au [date] sont aussi annexés à l'appendice [lettre] et font partie du présent document d'offre.

(Si l'émetteur a exploité son entreprise, mais n'a pas terminé un exercice, l'indiquer, supprimer la première phrase du texte ci-dessus et annexer un état financier non audité de l'émetteur pour la période se terminant au plus tard 60 jours avant la date du présent document d'offre.)

(Si l'émetteur a terminé un exercice ou plus, annexer les états financiers complets accompagnés soit d'un rapport de vérificateur, soit d'un rapport de mission d'examen pour le dernier exercice complet ainsi que les états financiers non audités pour la période se terminant au plus tard 60 jours avant la date du présent document d'offre.)

(Si l'émetteur n'a pas d'antécédents d'exploitation d'une entreprise, l'indiquer et annexer un bilan initial accompagné soit d'un rapport de vérificateur complet, soit d'un rapport de mission d'examen, et indiquer aussi que ces documents font partie du présent document d'offre.)

OBLIGATIONS D'INFORMATION CONTINUE

En application de l'article 86.1 du Règlement de l'ARMC 45-501, l'émetteur déposera auprès du régulateur en chef et mettra à la disposition des porteurs de titres des états financiers annuels et des états financiers intermédiaires semi-annuels.

Lors de la survenance de l'un des événements prévus à l'article 88.1 du Règlement de l'ARMC 45-501, l'émetteur doit mettre à la disposition de chaque porteur de titres un avis de la survenance de l'événement établi conformément à l'Annexe 45-501A10 *Avis d'événements déterminés (Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard)*.

RESTRICTIONS À LA REVENTE DES TITRES

En application de la loi intitulée *Community Development Equity Tax Credit Act* (Île-du-Prince-Édouard), la personne qui aliène une action à l'égard de laquelle un crédit d'impôt a été accordé dans les cinq années qui suivent la date de l'achat de l'action est tenue de rembourser au ministre des Finances de l'Île-du-Prince-Édouard un montant correspondant aux crédits d'impôt qu'elle a reçus à l'égard de l'action achetée, ou un montant inférieur fixé conformément aux règlements d'application de cette loi.

En application du droit des marchés des capitaux, les opérations effectuées par un porteur de titres sur les actions de l'émetteur achetées dans le cadre de la présente opération de placement seront restreintes et chaque opération initiale ou opération subséquente constituera un placement, à moins que l'émetteur devienne un émetteur assujetti et que les opérations soient effectuées conformément au paragraphe 2.5(2) de la Norme canadienne 45-102 sur la *revente de titres*.

Cependant, les opérations initiales et subséquentes effectuées par un porteur de titres sur des actions de l'émetteur achetées dans le cadre de la présente opération de placement sont permises dans les circonstances décrites ci-après, conformément à l'alinéa 73(2)b) du Règlement de l'ARMC 45-501 :

- les opérations initiales et subséquentes effectuées à l'intention de l'EDEC conformément à l'article 2.15 de la Norme canadienne 45-106 sur les *dispenses de prospectus*;
- les opérations initiales et subséquentes effectuées à l'intention d'un régime enregistré d'épargne-retraite autogéré du porteur de titres ou du conjoint du porteur de titres;
- les opérations initiales et subséquentes effectuées à l'intention du conjoint du porteur de titres;
- les opérations initiales et subséquentes effectuées à l'intention d'un compte d'épargne libre d'impôt du porteur de titres ou du conjoint du porteur de titres;
- les opérations effectuées à partir d'un régime enregistré d'épargne-retraite autogéré du porteur de titres ou du conjoint du porteur de titres à l'intention du porteur de titres;

- les opérations effectuées à partir d'un compte d'épargne libre d'impôt du porteur de titres à l'intention du porteur de titres ou du conjoint du porteur de titres;
- les opérations effectuées à l'intention d'un acheteur qui est propriétaire d'actions de l'EDEC et qui reçoit par écrit du vendeur ou d'une personne agissant pour le compte du vendeur, avant de conclure une convention d'achat-vente, un avis portant que l'acheteur ne tirera aucun avantage prévu par la loi intitulée *Community Development Equity Tax Credit Act* (Île-du-Prince-Édouard) par suite de l'achat;
- une opération effectuée à l'intention d'un acheteur qui achète dans le cadre d'une opération effectuée conformément à la *Loi* et au droit des marchés des capitaux.

AVERTISSEMENT : LES ACTIONS NE SONT PAS COTÉES À LA BOURSE. IL N'EXISTE AUCUN MARCHÉ ORGANISÉ PAR L'INTERMÉDIAIRE DUQUEL CES ACTIONS PEUVENT ÊTRE VENDUES. EN CONSÉQUENCE, LES INVESTISSEURS POURRAIENT TROUVER DIFFICILE, VOIRE IMPOSSIBLE, DE VENDRE LEURS ACTIONS.

DROIT D'ANNULATION

EN VERTU DE L'ARTICLE 142 DE LA *LOI*, L'ACHETEUR D'UN TITRE À QUI UNE NOTICE D'OFFRE DOIT ÊTRE ENVOYÉE PEUT ANNULER LE CONTRAT D'ACHAT DU TITRE EN FAISANT PARVENIR À L'ÉMETTEUR UN AVIS ÉCRIT AU PLUS TARD À MINUIT LE DEUXIÈME JOUR OUVRABLE QUI SUIT LA SIGNATURE PAR L'ACHETEUR D'UNE CONVENTION D'ACHAT DU TITRE.

DROITS DE POURSUITE D'ORIGINE LÉGISLATIVE

LES SOUSCRIPTEURS DE LA PRÉSENTE OPÉRATION DE PLACEMENT POSSÈDENT CERTAINS DROITS DE POURSUITE D'ORIGINE LÉGISLATIVE QUI SONT DÉCRITS DANS LA *LOI*, Y COMPRIS NOTAMMENT LES DROITS SUIVANTS :

- **LE DROIT D'INTENTER UNE ACTION EN DOMMAGES-INTÉRÊTS POUR PRÉSENTATION INEXACTE DES FAITS DANS UN DOCUMENT D'OFFRE;**
- **UN DROIT DE POURSUITE EN RÉSILIATION.**

LES INVESTISSEURS ÉVENTUELS DEVRAIENT LIRE ATTENTIVEMENT LA *LOI*, EN PARTICULIER LA PARTIE 12 DE LA *LOI*.

ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ

Fait le : [Date]

Le présent document d'offre constitue une divulgation loyale, véridique et sans équivoque de tous les faits importants se rapportant aux titres offerts par le présent document d'offre, ainsi que l'exige le droit des marchés des capitaux.

[Nom, chef de la direction]

[Nom, directeur financier]

Pour les administrateurs,

[Nom, administrateur 1]

[Nom, administrateur 2]

ATTESTATION DU PROMOTEUR

Fait le : [Date]

Le présent document d'offre constitue une divulgation loyale, véridique et sans équivoque de tous les faits importants se rapportant aux titres offerts par le présent document d'offre, tel que l'exige le droit des marchés des capitaux.

[Nom, promoteur]